

# On ne peut lutter contre la radicalisation tout en enseignant le Coran

Dans la déclaration liminaire d'engagement soumise à l'UVAM, on peut ce paragraphe sur la radicalisation :

« **Les soussignés s'engagent à participer à la politique de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent engagée par l'État de Vaud. Par radicalisation, on entend le processus par lequel une personne adopte des positions toujours plus extrêmes sur les plans politiques, sociaux ou religieux pouvant aller jusqu'au recours à la violence extrême pour atteindre ses buts.** »

En Suisse, comme dans l'ensemble des pays occidentaux, les autorités admettent que la radicalisation des musulmans qui s'engagent dans le jihad doit être combattue, en premier lieu dans le cadre de l'enseignement, et ceci dès la petite enfance.

Pour être cohérents dans cette démarche de lutter contre la radicalisation, les autorités devraient examiner attentivement l'enseignement du Coran, tel qu'il est donné dans les mosquées et les écoles coraniques. Les autorités qui affirment vouloir lutter contre la radicalisation, devraient analyser en premier lieu l'enseignement des textes fondateurs de l'islam, en particulier le Coran et les recueils de Hadiths. Ces deux vidéos montrent clairement que l'enseignement du Coran constitue la forme la plus grave de radicalisation :

<https://www.youtube.com/watch?v=PLbjug2Y4fQ&t=2s>





[https://www.youtube.com/watch?time\\_continue=130&v=9hfg4eSOTG4](https://www.youtube.com/watch?time_continue=130&v=9hfg4eSOTG4)



Comme le montre ces trois exemples, il n'existe aucune différence entre le Coran enseigné officiellement dans les pays musulmans, ou celui qu'on enseigne dans nos mosquées en Europe et le Coran récité par les moudjahidines dans les maquis islamiques.

L'UVAM enseigne exactement le même Coran aux enfants en Suisse, avec l'appui de nos autorités :



Complexe Culturel Musulman de Lausanne  
Membre de l' 

Le CCML    Cultes & spiritualité    Activités    Participer au CCML

## Activités Enfants

En dehors des cours et des activités de l'école d'arabe, le CCML propose régulièrement des activités aux enfants:

- Des séances de bricolage
- Des séances d'apprentissage du Coran
- Des journées en compagnie du Coran où les enfants apprennent le Coran le matin et l'après-midi est réservé à des activités

L'UVAM précise que les prescriptions du Coran sont éternelles et que les musulmans, enfants ou adultes, doivent vivre dans l'obéissance à Allah, quelque soit le pays où ils vivent :

**Le Coran est la Parole d'Allah. Il a été parfaitement préservé, tant au niveau de la forme qu'à celui de son sens. De la sorte, le Coran dont nous disposons aujourd'hui est identique à celui qui lui fut révélé. Pas une seule phrase n'a été altérée, car Dieu Lui-même en a garanti la conservation. Les musulmans doivent vivre dans l'obéissance à Allah, en respectant les prescriptions divines. Le Coran se proclame LE GUIDE DE TOUTE L'HUMANITÉ POUR TOUS LES TEMPS.**



Complexe Culturel Musulman de Lausanne  
Membre de l' 

Le CCML    Cultes & spiritualité    Activités    Participer au CCML

## Le Coran

***Le Coran est la parole de Dieu (Exalté soit-Il) et sert de guide aux êtres humains afin qu'ils puissent mener une vie exemplaire.***

***Le Coran est conservé dans les mémoires des hommes et récité chaque jour dans les cinq prières obligatoires.***

***Cette œuvre a été parfaitement préservée tant au niveau de la forme qu'à celui de son sens.***

***Le Coran constitue une des deux parts de la révélation à Mohamed, l'autre part étant constituée de la tradition prophétique (Sunna).***

***Le Coran est la lumière qui guide la vie de chaque musulman.***

***Le but du Coran est d'indiquer au musulman ce que Dieu veut de lui, volonté qui matérialise « le droit chemin ».***

***Le Coran est constitué de plus de 6000 Versets, concernant différents sujets : sur la foi, la législation.***

Il est particulièrement important de savoir si nos autorités réalisent la dangerosité de cet enseignement coranique quand il prescrit de combattre, de tuer et de se faire tuer « dans le chemin d'Allah ». Il faut également garder à l'esprit que l'UVAM considère le Coran comme la « **Parole créée, éternelle, explicite et inaltérable d'Allah** ».

Quand nos autorités affirment qu'il faut lutter contre la radicalisation par l'enseignement, il faudrait qu'ils réalisent que l'enseignement des préceptes violents du Coran, est en contradiction frontale avec la lutte contre la radicalisation.

Il serait très important de connaître la position de nos autorités et celle de l'UVAM, sur cette question fondamentale : est-ce qu'elles acceptent cet enseignement coranique qui incite d'une manière explicite à la radicalisation et au passage à l'acte violent ?

Le Coran prescrit aux fidèles de combattre pour que « la Parole d'Allah soit la plus élevée et que l'islam domine les autres religions ». Doit-on accepter cet enseignement et le considérer comme n'ayant aucun impact sur la radicalisation de ceux qui finissent par passer à l'acte et à s'engager dans le Djihad. Quelle est la position des autorités face à cet enseignement ?

Elles ne peuvent pas considérer cet enseignement comme conforme à la légalité, et ensuite condamner les personnes qui passent à l'acte en mettant en application les préceptes du Coran qui leurs ont été enseigné.

Les autorités portent une part de responsabilité en acceptant l'enseignement du Coran et de la Sunna de Mahomet, qui a lui-même mené les expéditions militaires et lancé les conquêtes musulmanes dans le but d'imposer la Loi d'Allah dans un immense empire théocratique qui allait des frontières de l'Inde jusqu'à l'Océan Atlantique.

## **La prescription de combattre : un pacte éternel établi entre Allah et ses fidèles.**

Après avoir désigné ses ennemis, Allah prescrit le combat comme l'acte le plus noble que peut entreprendre le fidèle.

Une analyse rapide du Coran permet de constater que ce livre prescrit explicitement le combat pour tuer ceux qu'il considère comme les ennemis d'Allah. Ce combat est une prescription qu'Allah impose à ses fidèles :

**(S2, V216) : « Le combat (où l'on tue et se fait tuer) vous a été prescrit alors qu'il vous est désagréable. Or, il se peut que vous ayez de l'aversion pour une chose alors qu'elle vous est un bien. Et il se peut que vous aimiez une chose alors qu'elle vous est mauvaise. C'est Allah qui sait, alors que vous ne savez pas. »**

Dans ce verset, Allah utilise exactement les mêmes termes qui prescrivent le jeûne du Ramadhan. Il n'y a aucun doute possible : on ne peut pas dire que le jeûne du Ramadhan est prescrit en tout temps et en tout lieu, alors que le combat ne serait prescrit que dans un contexte limité dans le temps et dans l'espace.

On soulignera cet élément très important : le verset qui prescrit le combat se termine ainsi : « *Allah sait et vous ne savez pas* ». C'est clair ! Allah commande au musulman d'obéir sans se poser de question.

Le deuxième verset, ci-dessous, précise le cadre de la prescription du combat : un pacte éternel entre Allah et les croyants. Ce verset est fondamental pour comprendre l'importance du combat dans le chemin d'Allah :

(S9, V111) : « **Certes, Allah a acheté des croyants, leurs âmes et leurs biens ; en contrepartie, Il leur promet le Paradis. Ils doivent combattre dans le sentier d'Allah : ils tuent et ils se font tuer.**

Allah leur promet le Paradis : **en vérité, c'est une promesse authentique qu'Il a prise sur Lui-même** dans la Thora, l'Évangile et le Coran (pour l'éternité).

**Et qui est plus fidèle qu'Allah à son Pacte** (ou engagement) ?

*Réjouissez-vous donc de l'échange que vous avez fait : Et c'est là une réussite suprême (un très grand succès) pour vous. »*

Allah demande au croyant de lui vendre son âme et, en contrepartie, Il lui promet l'accès garanti au Paradis. Allah précise au croyant en quoi consiste la vente de son âme et de ses biens : le croyant devra combattre dans le chemin d'Allah. Et pour qu'il n'y ait aucun doute sur la nature de ce combat, Allah précise au croyant qu'il doit tuer et se faire tuer. C'est explicite et aucun doute ne peut être émis sur cette prescription.

La suite du verset est d'une importance capitale, puisqu'elle pose la question : « Qui est plus fidèle qu'Allah à son pacte ou engagement ? » Il s'agit donc d'un pacte solennel entre le Dieu de l'islam et ses fidèles. Et ce pacte est établi pour l'éternité. De plus, ce verset du Coran est très important, car c'est le seul endroit du Coran où Allah garantit à celui qui meurt dans le jihad l'entrée au Paradis, sans jugement, ni épreuve du tombeau. Même le Prophète Mahomet lui-même n'avait pas reçu cette garantie et demandait à son entourage de prier pour lui.

Dans le verset suivant, le Coran rend hommage aux musulmans qui s'engagent dans le jihad, et rappelle que ces fidèles respectent leur engagement envers Allah :

(S33, V23-24) : « *Il y a, parmi les croyants, des hommes qui ont été sincères dans leur engagement envers Allah. Certains d'entre eux ont atteint leur fin (en mourant dans le combat pour Allah), et d'autres attendent encore ; et **il n'y aura jamais de changement dans leur engagement**, afin qu'Allah récompense les véridiques pour leur sincérité (dans le respect du pacte avec Allah). »*

On peut constater que les commandements de combattre dans le Coran ne sont pas liés à un contexte limité dans le temps et l'espace. Ils sont éternels. Ils sont valables en tout lieu et en tout temps, puisqu'Allah a fait un pacte et une promesse éternelle d'entrer au Paradis à ceux qui combattent et meurent dans son chemin.

D'ailleurs, Allah précise dans le Coran que tous ces préceptes sont éternels :

(S33, V62) : « *Telle était la loi établie par Allah envers ceux qui ont vécu auparavant et tu ne trouveras pas de changement dans la loi d'Allah. »*

Ces prescriptions du Coran sont données pour l'éternité. Allah précise qu'il n'y aura jamais de changement dans les préceptes qu'Il a fixé à ses fidèles :

(S35, V43) : « **Et jamais tu ne trouveras de changement dans la règle d'Allah, et jamais tu ne trouveras de déviation dans la règle d'Allah. »**

## **Les fidèles qui s'engagent dans le jihad sont supérieurs aux autres croyants**

Le Coran enseigne dans de nombreux versets que les musulmans qui s'engagent dans le jihad sont supérieurs aux autres croyants qui se limitent à pratiquer le culte et refusent de combattre :



(S4, V95-96) : « Ne sont pas égaux ceux des croyants qui restent chez eux (sans combattre) et ceux qui luttent corps et biens dans le sentier d'Allah. Allah donne à ceux qui luttent corps et biens un **grade d'excellence** sur ceux qui restent chez eux. Et à chacun Allah a promis la **meilleure récompense** ; et Allah a mis les combattants **au-dessus** des non-combattants en leur accordant une rétribution immense ; des **grades de supériorité** de Sa part ainsi qu'un pardon et une miséricorde. »

(S49, V15) : « Les vrais croyants sont seulement ceux qui croient en Allah et en Son messager, qui par la suite ne doutent point et qui luttent avec leurs biens et leurs personnes dans le chemin d'Allah. Ceux-là sont les **véridiques**. »

(S9, V20-22) : « Ceux qui ont cru, qui ont émigré et qui ont lutté par leurs biens et leurs personnes dans le sentier d'Allah, ont **les plus hauts rangs** auprès d'Allah... et ce sont eux les **victorieux**. Leur Seigneur leur annonce de Sa part miséricorde et agrément, et des Jardins où il y aura pour eux un délice permanent où ils demeureront éternellement. Certes, il y a auprès d'Allah une énorme récompense. »

(S3, V142) : « Comptez-vous entrer au Paradis sans qu'Allah ne distingue parmi vous ceux qui luttent et qui sont endurants ? »

Le Coran incite clairement à ne pas préférer la vie présente, leur bien et leur parenté au combat dans le chemin d'Allah :

(S9, V24) : « Si vos pères, vos enfants, vos frères, vos épouses, vos clans, les biens que vous gagnez, le négoce dont vous craignez le déclin et les demeures qui vous sont agréables, vous sont plus chers qu'Allah, Son messager (Mahomet) et la lutte dans le sentier d'Allah, alors attendez qu'Allah fasse venir Son ordre. Et Allah ne guide pas les gens pervers. »

Ces versets montrent à l'évidence que l'enseignement du Coran pousse les musulmans à la radicalisation et au jihad. En effet, Allah aime ceux qui combattent et tuent pour que sa Parole domine le monde :

(S61, V4) : « **Allah aime ceux qui combattent pour tuer dans Son chemin en rang serré, pareils à un édifice renforcé.** »

Le Coran promet à ceux qui meurent dans le Djihad les plus hauts rangs dans le Paradis :

(S3, V169-170) : « **Ne pense pas que ceux qui ont été tués dans le sentier d'Allah, soient morts. Au contraire, ils sont vivants, auprès de leur Seigneur, recevant leur récompense. Ils sont joyeux de la faveur qu'Allah leur a accordée, et ravis que ceux qui sont restés derrière eux et ne les ont pas encore rejoints, ne connaîtront aucune crainte et ne seront point affligés.** »

(S4, V74) : « Qu'ils combattent donc dans le sentier d'Allah, ceux qui troquent la vie présente contre la vie future. **Et quiconque combat dans le sentier d'Allah, tué ou vainqueur, Nous lui donnerons bientôt une énorme récompense.** »

## **Allah demande à Mahomet d'inciter les fidèles au combat et condamne ceux qui refusent de se battre**

Dans le Coran, Allah ordonne à Mahomet non seulement de combattre les mécréants et les hypocrites, mais aussi d'inciter les musulmans au combat :

(S9, V73) : « Ô Prophète, combats les mécréants et les hypocrites, et sois rude avec eux ; l'Enfer sera leur refuge, et quelle mauvaise destination ! »

(S8, V65) : « Ô Prophète, incite les croyants au combat ! »

Par ailleurs, le Coran condamne d'une manière explicite les musulmans qui refusent de combattre :

(S9, V38) : « Ô vous qui croyez ! Qu'avez-vous ? Lorsque l'on vous a dit : "Élanchez-vous dans le sentier d'Allah"; vous vous êtes appesantis sur la terre. La vie présente vous agrée-t-elle plus que l'au-delà ? Or, la jouissance de la vie présente ne sera que peu de chose, comparée à l'au-delà ! »

(S9, V39) : « **Si vous ne vous lancez pas au combat, Il vous châtiara d'un châtiment douloureux et vous remplacera par un autre peuple. Vous ne Lui nuirez en rien. Et Allah est Omnipotent.** »

## Le Djihad vise explicitement les chrétiens, les juifs, les païens et les hypocrites musulmans.

L'islam attaque les chrétiens, les Juifs et les pratiquants d'autres religions, au seul motif qu'ils ne reconnaissent pas qu'Allah est le seul Dieu et que Mahomet est son Prophète, et qu'ils n'appliquent pas les prescriptions de l'islam. Pour les chrétiens et les juifs, il ordonne de les combattre jusqu'à ce qu'ils acceptent la domination islamique, après s'être humiliés.

Les païens n'ont le choix qu'entre la conversion à l'islam ou la mort :

(S9, V5) : « ... **Tuez ceux qui associent d'autres divinités au seul Allah** (les chrétiens) **où que vous les trouviez. Capturez-les, assiégez-les et guettez-les dans toute embuscade. Si ensuite ils se repentent** (en se convertissant à l'islam), **accomplissent la Salat** (la prière musulmane) **et acquittent la Zakat** (l'impôt musulman), **alors laissez-leur la voie libre, car Allah est Pardonneur et Miséricordieux.** »

(S9, V14) : « **Combattez-les. Allah, par vos mains, leurs infligera le supplice, les couvrira d'ignominie, vous donnera la victoire sur eux et guérira les poitrines d'un peuple croyant** (de la haine qu'ils ont envers les infidèles). »

Allah ordonne à ses fidèles de combattre les mécréants où qu'ils se trouvent :

(S9, V123) : « Ô vous qui croyez ! **Combattez ceux des mécréants qui sont près de vous ; et qu'ils trouvent de la dureté en vous. Et sachez qu'Allah est avec les pieux.** »

Cette violence est justifiée ainsi dans le Coran qui considère que le crime le plus grave consiste à associer d'autres divinités au Seul et Unique Allah :

(S2, V191) : « **L'association d'autres divinités au seul Allah, est plus grave que le meurtre.** »

Dans cette guerre déclarée à l'ensemble de l'humanité, Allah ordonne à ses fidèles de ne pas demander la paix quand ils sont les plus forts :

(S47, V35) : « **Ne faiblissez donc pas et n'appellez pas à la paix alors que vous êtes les plus hauts, Allah est avec vous et Il ne vous frustrera jamais** (du mérite) **de vos œuvres.** »

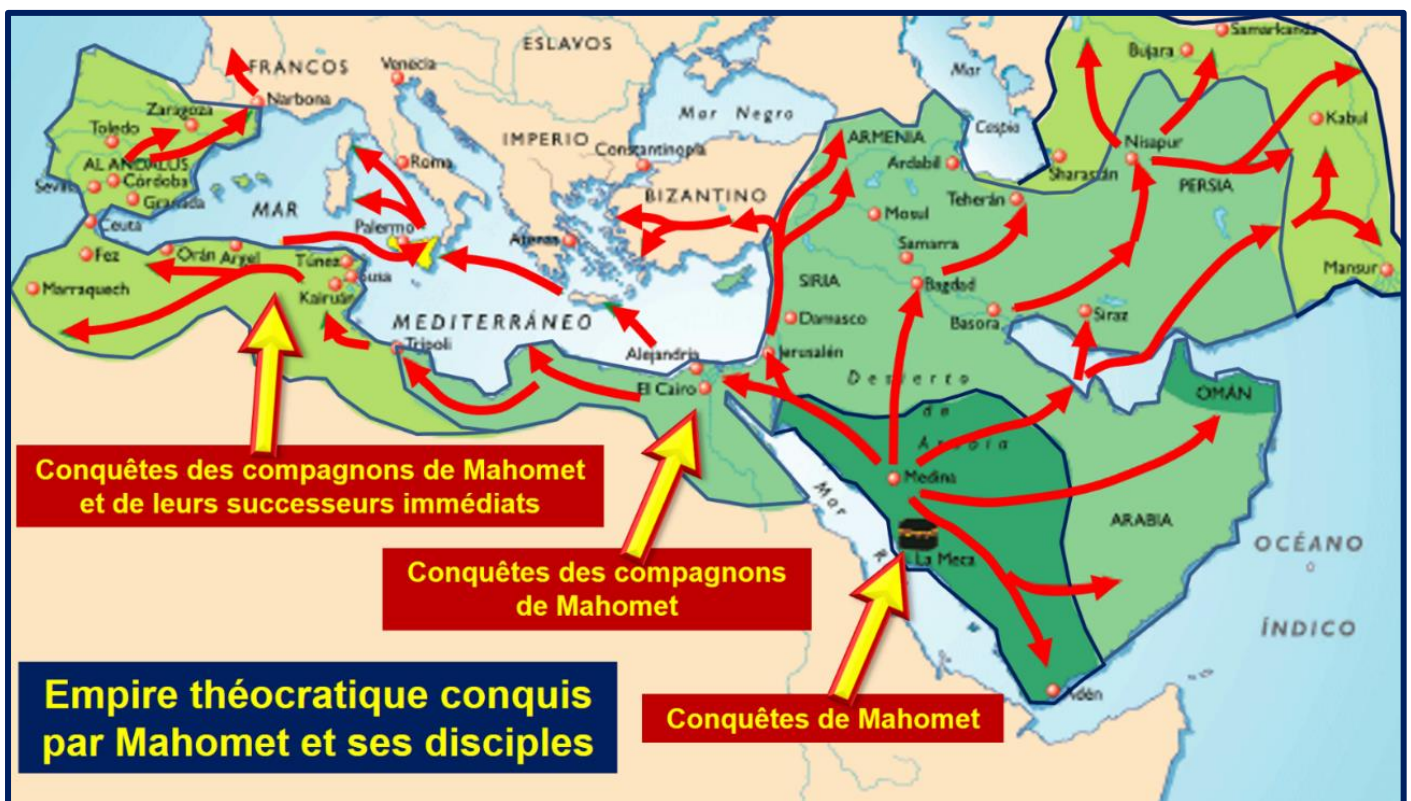
Qu'en est-il du sort des chrétiens et des juifs, qui ont reçu l'Écriture (la Thora, les Psaumes et l'Évangile). L'islam affirme qu'ils ont falsifié l'écriture qu'ils ont reçue. Ils ont déformé la Parole de Dieu et trahi les Prophètes qui auraient annoncé la venue de Mahomet.

En conséquence, les chrétiens et les Juifs doivent accepter la domination musulmane et la colonisation de leur pays ainsi que leur statut d'êtres humains inférieurs devant les maîtres musulmans. Ce statut d'infériorité est appelé " la **dhimmitude**" est prescrit dans ce verset :

(S9, V29) : « **Combattez** ceux qui ne croient ni en Allah ni au Jour dernier, qui n'interdisent pas ce qu'Allah et Son messager (Mahomet) ont interdit et qui ne professent pas la religion de la vérité (l'islam), **parmi les chrétiens et les Juifs qui ont reçu les Écritures** (c'est-à-dire la Torah, les Psaumes et l'Évangile), **jusqu'à ce qu'ils versent la capitation de leurs propres mains, après avoir accepté l'humiliation.** »

Tous ces versets sont explicites et sont interprétés dans leur sens littérale par l'ensemble des exégèses musulmans. Le sens guerrier et offensif du Djihad, est confirmé par les faits historiques qu'aucun historien n'ose remettre en question.

En effet, dès le début de l'islam, ces versets justifient l'invasion et la colonisation des pays chrétiens, telle qu'elle a été déclenchée par Mahomet et poursuivie par ses disciples et successeurs, les Califes Abu Bakr, Omar et Uthman. **Aucun musulman ne peut accuser Mahomet et ses compagnons d'avoir mal interpréter le Coran.**



Il n'existe aucun musulman qui osera dire que les quatre Califes bien guidés (Abu Bakr, Omar, Uthmann et Ali) ont mal compris la signification rigoureuse des préceptes coraniques du Djihad. Et on soulignera, que ces conquêtes ont été lancées et initiées par Mahomet lui-même, quand il a attaqué les territoires situés dans l'Empire byzantin.

Cette politique de conquête a été poursuivie jusqu'au 20<sup>e</sup> siècle par le Califat musulman. À titre d'exemple, on peut citer la conquête par les armées musulmanes du Moyen-Orient (Palestine, Syrie, Mésopotamie), de l'Égypte, de l'Afrique du Nord ou de l'Espagne au 8<sup>e</sup> siècle. Tous ces pays étaient majoritairement chrétiens. On rappellera également la colonisation de la Grèce et des Balkans ainsi que le siège de Vienne par le Califat ottoman entre le 15<sup>e</sup> et le 19<sup>e</sup> siècle.

Le Coran précise le but du combat et de la guerre contre l'ensemble des mécréants : la victoire complète des musulmans et la soumission totale à l'islam :

(S8, V39) : « **Et combattez les infidèles jusqu'à ce qu'il ne subsiste plus d'association (d'autres divinités au seul Allah), et que la religion appartienne entièrement à Allah.** »

Le Coran ordonne que l'islam soit la religion qui triomphe sur toutes les autres religions :

(S9, V32-33) : « *Les infidèles veulent éteindre avec leurs bouches la lumière d'Allah, alors qu'Allah veut faire briller Sa lumière, quelque répulsion qu'en aient les mécréants.*  
**C'est Allah qui a envoyé Son messager Mahomet avec la bonne direction et l'islam, la religion de la vérité, afin qu'elle triomphe sur toutes les autres religions.** »

Allah ordonne à Mahomet d'annoncer aux mécréants leur défaite totale :

(S3, V12) : « *Dis à ceux qui ne croient pas : « **Vous serez vaincus bientôt** ; et vous serez rassemblés vers l'Enfer. Et quel mauvais endroit pour se reposer !* »

## Le terrorisme fait partie intégrante du Djihad.

<https://1drv.ms/v/s!Am5XygoBtRliiEKO6JoM-YnjDyyq>



Mahomet, à travers ses paroles (Hadiths), explique la manière dont il faut interpréter les versets du Coran qui ordonnent la guerre contre les infidèles au seul motif de leur croyance religieuse. Parmi les nombreuses paroles de Mahomet, on retiendra deux Hadiths très importants :

« **Allah m'a accordé la victoire par la terreur que j'inspire à une distance d'un mois de marche.** Allah m'a donné les clés des trésors de la Terre et on les a mis entre mes mains. »  
(L'Authentique Al Boukhari : Livre du Jihad, Hadith numéro 122)

« **Il m'a été ordonné de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils déclarent qu'il n'y a d'autres divinités qu'Allah et que Muhammad est Son Messager, qu'ils accomplissent la prière et s'acquittent de la Zakât (aumône obligatoire).** S'ils s'y conforment, ils préserveront de moi leur vie et leurs biens, sauf infraction punie par l'Islam. Il appartient ensuite à Allah de les juger. »  
(L'Authentique Al Boukhari : Livre de la foi, Hadith numéro 17)

Mahomet affirmait avec fierté :

« **Par celui qui détient mon âme entre ses mains ! Je ne suis venu à vous qu'avec l'égorgement !** Et il a fait le signe de la main sous la gorge. » (Sirat d'Ibn Ishaq et Ibn Hisham)



Ces paroles de Mahomet montrent que le précepte du Jihad est basé sur la terreur. Il faut non seulement combattre les infidèles, mais il est nécessaire d'inspirer la terreur dans le but d'annihiler toute résistance, conformément à ce verset du Coran :

(S8, V60) : « *Et préparez contre eux tout ce que vous pouvez comme force et comme cavalerie équipée, afin de **terroriser l'ennemi d'Allah et le vôtre**, et d'autres encore que vous ne connaissiez pas en dehors de ceux-ci mais qu'Allah connaît. Et tout ce que vous dépensez dans le sentier d'Allah vous sera remboursé pleinement et vous ne serez point lésés.* »

Mahomet représente le modèle parfait que tout musulman se doit d'imiter jusqu'au Jour du Jugement dernier :

(S33, V21) : « *En effet, vous avez dans le Prophète (Mahomet) **un excellent modèle**, pour quiconque espère en Allah et au Jour dernier et invoque Allah fréquemment.* »

## **L'enseignement coranique mène à la radicalisation**

Comme on peut le constater à travers la citation du Coran, il apparaît clairement que l'enseignement du Coran mène à la radicalisation, puisque le Djihad et le combat sont glorifiés et encouragés.

Dans le cadre de l'enseignement coranique, il est précisé à maintes reprises que le musulman qui s'engage dans le Djihad est supérieur au musulman qui refuse de combattre dans le chemin d'Allah. Les musulmans, depuis leur plus tendre enfance, apprennent, mémorisent et récitent quotidiennement ces versets du Coran.

Comment peut-on avoir la légitimité de condamner les Djihadistes qui passent à l'acte, alors qu'on a permis de leur enseigner depuis l'enfance que les musulmans qui combattent dans le chemin d'Allah sont supérieurs aux musulmans qui refusent de combattre.

Il faut que nos autorités agissent dès l'enseignement qui est prodigué aux enfants dans les écoles musulmanes. Il est nécessaire d'agir à ce niveau en prenant conscience que l'enseignement du Coran et de la Sunna de Mahomet, sont les principales sources de radicalisation.